

Concertation nationale

Groupe de travail n°2 **« Installation et transmission »**

Synthèse des propositions

Remise au ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire le 6 juin 2023

Jean SALMON, président du conseil national de l'enseignement agricole privé (CNEAP)

Marine MAROT, directrice générale de la mutualité sociale agricole (MSA) des portes de Bretagne

Jean-Marie MARX, ingénieur général honoraire des ponts, des eaux et des forêts, ancien membre du Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER)

Juin 2023

» Table des matières

LE MOT DES CO-PRESIDENTS - PROPOSITIONS PHARES	4
A) LE MOT DES CO-PRESIDENTS.....	4
B) PROPOSITIONS PHARES	6
RAPPEL DU CONTEXTE DE LA CONCERTATION ET DE L'ORGANISATION RETENUE POUR LE GT28	
A) UNE METHODE DE TRAVAIL DU GT2 S'INSCRIVANT DANS LE CADRE GENERAL DE CONCERTATION VOULU PAR LE MINISTRE	8
1. <i>Le lancement des travaux de concertation le 7 décembre</i>	8
2. <i>Organisation générale et objectifs</i>	9
B) LA DECLINAISON DE LA METHODE DE LA CONCERTATION AU SEIN DU GT2.....	9
1. <i>Méthodologie de travail adopté dans le GT2</i>	9
2. <i>Angles d'attaque retenus dans le GT2 et suivi des travaux</i>	10
LA SYNTHESE	12
ANNEXES.....	25

» Le mot des co-présidents - propositions phares

A) Le mot des co-présidents

Les temps changent



On entend souvent dire que chaque génération d'agriculteurs s'installe différemment de la précédente. Ce qui vaut aussi pour les plus anciens qui cèdent leur terre et le fruit de leur vie de travail.

Les 20 prochaines années n'échapperont pas à ce constat, qui se fait même plus aigu : le changement climatique et ses conséquences, sur l'environnement, l'agriculture, la société dans tout son ensemble, rend nécessaire des transitions écologiques pour s'adapter à ce changement climatique mais également l'atténuer.

Une différence supplémentaire toutefois, propre à l'agriculture et probablement sans précédent dans l'histoire récente de l'agriculture française, sera l'ampleur inédite du besoin d'installation de nouveaux agriculteurs dans les années qui viennent, là où la chronique depuis l'après seconde guerre mondiale nous avait plutôt conduits à accepter l'idée d'un déséquilibre naturel entre le nombre de départs et le nombre d'installations, dans un double mouvement d'exode rural et de mécanisation croissante de l'agriculture française, prise dans les mutations des « trente glorieuses ».

Une autre différence est que dans les 20 prochaines années, les nouveaux agriculteurs seront beaucoup plus issus du monde urbain. Les « non issus du milieu urbain » seront donc une sorte d'exception croissante, dans un renversement de paradigme qui en dit long, même si les auteurs de ces lignes ne partagent pas l'idée de réduire l'agriculture à un modèle type et à un acronyme lui-même réducteur, là où l'enjeu à venir est justement la diversité des modèles et des profils. Enfin, le recours croissant au salariat sera également une nouvelle caractéristique forte et structurante du paysage économique agricole.

L'objectif est simple : rechercher un rehaussement significatif du nombre de nouveaux installés, car aujourd'hui il y a un décalage entre le nombre de départs (quelques 21 000 par an) et le nombre d'installations (de l'ordre de 14 000 par an).

Sept réunions de travail conduites de janvier à mai, souvent sur une journée entière, réunissant environ 80 participants de tous horizons, auront permis grâce à des

contributions d'une richesse et d'une qualité qui doit être soulignée, dans un esprit de bienveillance et d'écoute par-delà les différences, de mettre en exergue les points fondamentaux qui pourraient constituer l'armature d'une politique publique renouvelée et volontariste en matière d'installation et de transmission.

Cette politique d'appui à l'installation et à la transmission ne saurait s'appuyer sur une mesure unique, car l'enjeu réside plutôt dans la capacité de cette politique à agréger, à catalyser l'ensemble des mesures et des acteurs à même de répondre aux différents problèmes qui se posent. C'est en effet un ensemble de freins divers qu'il faut traiter en symbiose, renvoyant tout aussi bien aux dimensions sociales qu'économiques, aux aspects humains qu'aux capacités d'investissement.

Le nécessaire changement d'échelle de l'installation dans notre pays que nous avons souligné ci-dessus est, en outre, indissociable d'un changement de modèle, ou plus exactement d'une approche permettant de garantir la diversité des modèles et leurs transitions, principe cardinal qui devra être respecté jusque dans la future gouvernance qu'il conviendra de mettre en place.

Deux mots encore pour conclure, en ouvrant ainsi le champ aux futures réflexions, de façon volontairement « terre à terre ».

Il n'y a point d'agriculture sans terre, même à l'heure des technologies hors sol (qu'il n'est pas ici dans le propos de critiquer). L'installation ne se fera pas sans terre arable disponible, et il y a lieu d'être particulièrement vigilant quant au processus d'artificialisation important des sols en France, si l'on veut garder le cap d'installations nombreuses, gages de notre souveraineté alimentaire.

Enfin, il faut basculer dans un discours résolument optimiste et valorisant sur l'agriculture, les hommes et les femmes qui l'aiment, qui la servent, et qui en vivent, pour que leurs concitoyens puissent aussi s'en nourrir. Tous les attraits sont réunis pour faire des métiers de l'agriculture, et de l'agriculture en général, un horizon enthousiaste et motivant pour les jeunes générations, et même les moins jeunes : nourrir, mieux et de façon encore plus respectueuse de l'environnement, contribuer à la richesse de notre nation et à la beauté de ses paysages, et même de sa culture – ce mot que contient en germe celui d'agriculture.

B) Propositions phares

Plusieurs éléments de consensus forts se dégagent et permettent de dessiner des orientations de politique publique en terme d'installation et de transmission, en vue de rechercher un rehaussement significatif du nombre de nouveaux installés, au service du double enjeu de transition agro écologique et de souveraineté alimentaire.

Ces éléments de consensus reposent sur deux principes structurants, lesquels peuvent se résumer en deux mots clés : diversité et pluralisme.

Il convient de se reporter au point III du présent rapport pour prendre connaissance de la synthèse des travaux du groupe de travail numéro 2 (GT2) et de la trentaine de mesures qui forment un ensemble cohérent et longuement mûri. Toutefois, et pour offrir une vue cursive à très grosse maille, les mesures suivantes peuvent être mises en relief (le détail de chacune d'entre elles figure dans la synthèse) :

- *Nécessité prégnante de mieux **identifier et mobiliser de nouveaux viviers de futurs actifs agricoles**, en particulier les urbains et/ou « non issus du milieu agricoles ».*
- *La question du **salariat** doit être vue comme un enjeu majeur, a fortiori dans une agriculture en pleine transformation qui va de plus en plus évoluer vers des formes sociétaires et peut-être aussi vers un recours de plus en plus fréquent à la délégation de travaux.*
- *Nécessité de rechercher des formules de « **droit à l'essai** », à expertiser.*
- *Les **éléments socio-économiques** susceptibles de diminuer la pénibilité et de procurer les mêmes facilités de vie que dans les autres secteurs économiques (protection sociale, congés et possibilité de remplacement, durée de travail, logement, possibilité de travail en commun, externalisation de prestations y. c. délégations de travaux, attractivité des territoires ruraux, couverture numérique...) sont jugés déterminants.*
- *Est unanimement partagée la nécessité d'une **gouvernance renouvelée et renforcée**, permettant d'assurer tout à la fois un dispositif d'accueil et d'accompagnement lisible et professionnalisé de type **point d'accueil (guichet) unique**.*
- *Le **foncier** et ses modalités de transmission et/ou d'utilisation dans la perspective de l'installation de nouveaux agriculteurs est pointé comme un enjeu majeur de politique publique en matière de transmission.*
- *La nécessité de la transparence au moment de la transmission est aussi mise en exergue, en ce qui concerne les éléments d'appréciation de la valeur économique réelle de l'exploitation à reprendre, mais aussi ses dimensions environnementales et les atouts ou faiblesses de l'exploitation à cet égard. Un **diagnostic « transmissibilité » enrichi** (personnel salarié, dimension environnementale, valeur économique et potentiel de développement...) devrait être créé, qui servirait autant au repreneur potentiel qu'au cédant.*

→ D'autres éléments de rapprochement et de mise en transparence de l'offre et de la demande sont également à revoir, dans un contexte marqué par un décalage souvent important entre les projets des nouveaux installés et les exploitations effectivement offertes à la reprise : ce qui questionne les bases de données existantes et leur utilisation voire leur enrichissement (par ex. avec le diagnostic précité), notamment au travers de la déclaration d'intention de cessation d'activité agricole (**DICAA**) et du **répertoire départ / installation**.

→ Les **enjeux d'investissements (financés pour rappel à 90% par les banques) sont à flécher vers :**

- **la transition agro-écologique**
- **la transition socio-économique** (permettant notamment une moindre pénibilité)
- **la formation et l'accompagnement à l'émergence de projets**, avec la nécessité corollaire d'une évaluation économique préalable de l'exploitation avant reprise
- **les outils de portage** : du foncier et du capital matériel hors foncier
- **le financement de l'immatériel** (accompagnement et conseil dans la durée, outils d'aide à la décision (numérique...))
- **les projets d'installation plutôt que d'agrandissements.**

→ **L'action publique** a toute sa place - relative en proportion des investissements globaux dans l'agriculture - qu'il faut savoir concentrer avec un maximum d'effet utile, en particulier sur :

- **La couverture des aléas**
- **Des instruments de garanties ayant de forts effets de levier en termes d'investissements total et permettant d'améliorer les conditions de leur financement** (prêts garantis par l'Etat par exemple de type prêts INAF, prêts à taux zéro par exemple de type prêts d'honneur...)
- **L'évolution de la fiscalité et des dispositifs sociaux** (les deux pouvant être liés) **pour favoriser la transmission :**
 - . des **cédants ayant fait un effort dans les conditions de reprise,**
 - . des **repreneurs**, en favorisant des dispositifs permettant la formation continue et, plus généralement, une vie plus conforme aux aspirations légitimes de **meilleure qualité de vie** (service de remplacement...).

» Rappel du contexte de la concertation et de l'organisation retenue pour le GT2

La méthode de concertation du groupe de travail numéro 2 (GT2) s'est inscrite tout à la fois dans le schéma général voulu par le ministre lors du lancement de la concertation le 7 décembre dernier, et dans un mode de fonctionnement propre, partagé avec les participants dès le lancement du GT2, permettant d'approfondir certaines thématiques.

A) Une méthode de travail du GT2 s'inscrivant dans le cadre général de concertation voulu par le ministre

1. Le lancement des travaux de concertation le 7 décembre

Lors du lancement de la concertation sur le pacte et la loi d'avenir agricoles par le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire le 7 décembre 2022, plusieurs jalons ont été posés permettant de fixer le cadre et les objectifs de la concertation, avec un « kit de concertation » visant à servir de base aux travaux en posant le cadre de la concertation, en partageant la documentation disponible et en présentant des constats les plus objectifs sur la situation actuelle et les tendances d'évolution. Outre des « fiches repères » et une bibliographie, ce kit contient notamment une « note de problématique », une note « principes et méthode pour la concertation » et une « trame de questionnement pour la concertation ». L'ensemble de ces documents est disponible sur le site du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire (MASA) à l'adresse suivante :

<https://agriculture.gouv.fr/pacte-et-loi-dorientation-et-davenir-agricoles-le-kit-de-concertation>.

Pour mémoire, il a été rappelé le 7 décembre 2022 que la concertation se fonde sur les perspectives tracées par le président de la République dans son discours prononcé depuis les « Terres de Jim » à Outarville le vendredi 9 septembre 2022, et s'appuyant sur les besoins et idées exprimés par les acteurs – et en particulier des actifs agricoles, qui sont au cœur du sujet – pour répondre aux grands défis de souveraineté alimentaire et de transitions climatique et agro écologique d'ici 2040, et construire ensemble des propositions pour le pacte et la loi.

2. Organisation générale et objectifs

La concertation s'est effectuée au niveau national mais aussi régional, en s'appuyant sur la grande diversité d'acteurs, de points de vue et d'expériences. Les services de l'État, en étroite association avec les Régions, **ont veillé à la bonne conduite de ces travaux et à ce que les comptes rendus soient fidèles aux expressions des acteurs, dans leur diversité.** Des consultations du public et des jeunes ont aussi été assurées.

Pour la concertation nationale, trois groupes de travail sont constitués, sous le pilotage de co-présidents : Groupe 1 : « Orientation et formation » ; **Groupe 2 : « Installation et transmission »** ; Groupe 3 : « Adaptation et transition face au changement climatique ».

La concertation a eu pour objectifs : de partager une vision commune sur les tendances d'ici 2040 ; d'identifier les leviers de politiques publiques, les outils, les engagements des partenaires privés et associatifs en matière d'orientation et de formation, d'installation, de transmission, d'adaptation et de transition face au changement climatique ; de préciser les modalités de mise en œuvre de ces leviers et outils, ainsi que les modalités mise en œuvre des annonces du président de la République ; d'identifier les acteurs qui peuvent contribuer à mettre en œuvre ces politiques, outils ou engagements, et les conditions concrètes pour que ces dispositions puissent s'inscrire dans les réalités des territoires et contribuer à renforcer la relation agriculture-société ; de définir le niveau de réglementation nécessaire pour chaque outil et les conditions de leur mise en œuvre dans les territoires (loi ou pacte).

B) La déclinaison de la méthode de la concertation au sein du GT2

1. Méthodologie de travail adopté dans le GT2

Les co-présidents qui ont été nommés par le ministre pour le GT2 sont :

- **Jean SALMON**, président du conseil national de l'enseignement agricole privé (CNEAP)

- **Marine MAROT**, directrice générale de la mutualité sociale agricole (MSA) des portes de Bretagne

- **Jean-Marie MARX**, ingénieur général honoraire des ponts, des eaux et des forêts, ancien membre du Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER).

Ont également été désignés pour les assister trois « référents », l'un du CGAAER et deux autres de la direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises (DGPE) : Hervé DURAND, Arnaud DUNAND, Emmanuel BOUYER.

Après avoir rappelé les enjeux et attendus de la concertation lors de la réunion inaugurale du groupe le 26 janvier, les co-présidents ont proposé plusieurs séquences de travail, ajustées ensuite au cours du temps et des aléas notamment liés aux mouvements sociaux

du printemps, aboutissant *in fine* à **sept sessions de travail entre janvier et mai 2023**, souvent une journée entière, comportant pour certaines d'entre elles des travaux en ateliers thématiques où les membres du GT2 ont été répartis en sous-groupes, suivis d'une réunion plénière de synthèse et de présentation des résultats de chaque sous-groupe afin de les croiser, certaines réunions plénières ayant par ailleurs été dédiées à une thématique spécifique (en particulier une réunion sur le foncier), avec une séquence consacrée aux remontées des concertations régionales, le tout se concluant sur une réunion finale le 23 mai.

La synthèse finale du 23 mai est ainsi le résultat d'un travail mûri, au travers notamment d'une présynthèse partagée et soumise aux réactions des membres du GT dès le 4 avril.

Il est à noter que les co-présidents ont également souhaité dès le 26 janvier rendre les échanges aussi concrets et opérationnels que possible en partageant d'entrée de jeu un état des lieux des connaissances concernant les évolutions sociodémographiques, les parcours à l'installation, les outils en faveur de la transmission, les investissements lors de l'installation et au cours de la vie de l'exploitation.

2. Angles d'attaque retenus dans le GT2 et suivi des travaux

Lors des séquences en ateliers, chacun des sous-groupes a été amené à travailler selon le même séquençage, sur chacune des thématiques suivantes : installation ; transmission ; investissements (matériel comme immatériel). Ce travail s'est effectué sur la base de trois listes de questions thématiques préparées par l'administration pour servir de support et « d'aiguillon » aux échanges avec l'objectif de couvrir l'ensemble des problématiques sur chaque thème (cf. annexes). **Dès le départ, l'idée a été d'être exhaustif dans le traitement des questions dévolues au GT2, et complètement ouvert à toutes les expressions de points de vue, en faisant en sorte que la réflexion collective se nourrisse largement des contributions des uns et des autres.**

Les participants ont également été sollicités, s'ils le souhaitaient, pour des contributions écrites (une cinquantaine en tout ont été reçues).

Afin de retranscrire les idées forces des contributions de chaque séquence de travail, une solution de tableau virtuel affiché sur les écrans de la salle depuis l'ordinateur d'un agent de la DGPE a été utilisée, via l'application « Padlet ». La liste des questions à traiter figurait ainsi sur ce tableau en cours de réunion, les propos des participants y étant retranscrits en direct de manière synthétique et immédiatement visibles par tous, ce procédé d'animation favorisant des échanges encore plus dynamiques. Un compte rendu analytique de chaque réunion thématique a été systématiquement réalisé.

Un collationnement systématique des contributions écrites a également été effectué, accompagné d'un tableau récapitulatif des contributions écrites permettant d'avoir une vue aussi exhaustive que possible des contributions reçues.

Les deux sources précitées de réflexions/contributions, tant orales qu'écrites, ont ensuite été exhaustivement recensées dans un tableau général récapitulatif des contributions écrites et orales, fichier de type « Excel » de près de 900 lignes, permettant de filtrer les contributions par nature (orale ou écrite) et par sous-groupe.

Ce tableau général récapitulatif des contributions orales et écrites a ensuite été filtré pour avoir une vision consolidée des contributions par sous-groupe. Tout ce travail a, *in fine*, permis de rédiger la pré-synthèse susmentionnée, puis la synthèse.

L'ensemble des documents clés (déroulé des réunions, documents supports, tableau des contributions écrites, tableau général des contributions écrite et orales...) est versé en annexe.

» La synthèse

Plusieurs éléments de consensus forts se dégagent et permettent de dessiner des orientations de politique publique en termes d'installation et de transmission, en vue de rechercher un rehaussement significatif du nombre de nouveaux installés, au service du double enjeu de transition agro écologique et de souveraineté alimentaire.

Pour autant, ces orientations sont formulées sans préjudice de leur traduction opérationnelle future puisque, conformément à la feuille de route du GT2, les travaux se sont projetés prioritairement sur les problématiques et les enjeux associés, et *in fine* les objectifs à atteindre, plutôt que sur leur traduction concrète et précise en termes d'outils ou d'instrumentation (même si ces points ont pu être abordés).

Il conviendra donc de veiller, jusqu'au stade de la conception finale des dispositifs, aux deux principes structurants qui ont permis de dégager ces éléments de consensus, et qui peuvent se résumer en deux mots clés : diversité et pluralisme.

Diversité des profils et des projets (incluant la dimension névralgique des investissements) et des solutions à apporter en terme d'accompagnement.

Pluralisme dans la gouvernance future du cadre rénové de pilotage.

Ce pluralisme étant ici vu comme un gage d'effectivité de l'objectif de diversité et de performance au regard de la complémentarité des compétences, indispensable à la résolution de situations aussi complexes que l'installation et la transmission en agriculture.

La présente synthèse ne prétend pas rendre compte de façon exhaustive de toute la richesse des travaux du GT2, dont les participants doivent être vivement remerciés pour le niveau qualitativement élevé des échanges.

Ce serait en effet une gageure que de vouloir rassembler en une vue unique, nécessairement synthétique, non seulement l'ensemble des quelques cinquante contributions écrites, mais aussi les contributions orales issues de sept réunions de travail tenues entre janvier et mai 2023 (tous ces éléments étant collationnés et librement consultables sur l'espace collaboratif dédié), abondées des remontées des concertations régionales et d'autres interventions ponctuelles (notamment des coprésidents des autres GT 1 et 3). Cette synthèse tente en revanche, et plus modestement, de faire ressortir les points saillants en vue d'offrir un état clair et opérationnel des orientations et propositions qui ressortent du GT2.

Les parties en bleu encadrées correspondent aux mesures phares identifiées dans le cadre du GT2.

Thématique installation

Les éléments de consensus qui se dégagent sont les suivants.

1. Nécessité prégnante de mieux **identifier et mobiliser de nouveaux viviers de futurs actifs agricoles**, en particulier les urbains et/ou « non issus du milieu agricoles », qu'ils soient jeunes ou envisageant une reconversion professionnelle, qu'il est indispensable de faire venir dans les métiers de l'agriculture pour le renouvellement des générations. Les populations éloignées de l'emploi doivent être « drainées » également *via* leurs structures d'insertion *ad hoc*.

2. Cela passera notamment par un fort décroisement permettant une grande fluidité notamment MASA-Ministère du Travail/Pôle emploi mais aussi MASA-Ministère de l'Éducation nationale, une meilleure diffusion d'information à l'attention de ces publics pour les amener à envisager les métiers de l'agriculture, une amélioration des dispositifs existants (PAI, conseillers d'orientation...) et un meilleur **accompagnement de l'émergence des projets** pour s'adapter à ces types de profils nouveaux et variés permettant aussi l'accès à de nouvelles technologies.

3. La question du **salariat** doit être vue comme un enjeu majeur, *a fortiori* dans une agriculture en pleine transformation qui va de plus en plus évoluer vers des formes sociétaires et peut-être aussi vers un recours de plus en plus fréquent à la délégation de travaux. **Le salariat sera encore plus demain une valeur ajoutée essentielle en agriculture** notamment dans le processus d'installation. Le salariat correspond aussi à une aspiration des nouvelles générations (pour ceux qui souhaitent par exemple un niveau de responsabilité moindre qu'un chef d'exploitation tout en étant attirés par les métiers agricoles, ou comme une première expérience professionnelle, avant de s'installer en tant que chef d'exploitation). Ce n'est pas un sujet à traiter sous le seul angle de la formation. Il pose aussi des questions sous l'angle du capital à reprendre, dont il est indissociable (notamment en élevage).

4. Il existe un enjeu majeur d'un **renouvellement et d'un renforcement de la formation initiale et continue** (élargissement des formations et modules de formation complémentaires), sur des nouveaux métiers ou compétences (notamment en gestion d'entreprise et en sciences humaines) et des thématiques renouvelées et attractives pour les jeunes (notamment transition agro-écologique, adaptation et atténuation du changement climatique, gestion des risques...), ce qui passe aussi par un décroisement, *i.e.* des **passerelles entre enseignement agricole et éducation nationale**.

5. La question de l'ouverture, dès la formation initiale, à la possibilité d'élaborer/maturer un projet d'installation est également soulevée.

6. Dans le cadre de la formation, le niveau de la capacité agricole actuelle est identifié comme une problématique à traiter (sujet en lien avec le GT1) car il ne permet pas forcément de garantir des prérequis suffisants en termes notamment de gestion globale

de l'exploitation, et plus généralement dans les divers domaines qu'un futur chef d'entreprise est censé maîtriser. Ce n'est pas ce diplôme en tant tel qui pose difficulté, plutôt le référentiel sous-jacent qui est à revoir.

7. Les nouveaux viviers encore mieux formés requièrent un **accompagnement renforcé, professionnalisé et coordonné**, apte à soutenir cette diversité de profils et de projets d'installation qui doivent être résolument « **transformants** » pour l'agriculture (plus résilients et compétitifs aux plans climatique, environnemental, économique et social). L'importance d'un dispositif d'accompagnement restant **simple et lisible** ressort également.

8. Dans le prolongement de ce constat de profils plus variés, qui sont et seront de plus en plus majoritairement issus du monde non agricole, apparaît avec une acuité nouvelle la nécessité de rechercher des formules de « **droit à l'essai** », à expertiser, pouvant aller jusqu'à la création d'un statut *ad hoc* et la recherche de dispositifs d'incubateurs.

9. Les actifs agricoles doivent être **accompagnés dans la durée** et pas seulement dans la phase d'installation. Les phases de pré installation (avec des dispositifs de parrainage, de tutorat, d'insertion dans un collectif de travail...) et de post installation (soutien dans le temps bien au-delà des 3-4 premières années) sont donc tout aussi importantes que la phase d'installation stricto sensu.

10. La question de l'accès au **foncier** (y compris en fermage) pour les nouveaux installés est pointée comme un enjeu majeur de politique publique (cf. thématique transmission ci-après). L'accès au foncier doit pouvoir se faire à la fois par du portage (temporaire et pérenne) et par l'accès à la propriété. Il apparaît néanmoins clair que le portage et le fermage sont des outils essentiels pour l'accès au foncier des jeunes agriculteurs et de nouveaux entrants ne disposant souvent pas du capital nécessaire pour acheter du foncier, ou devant prioritairement faire d'autres investissements sur l'exploitation. Dans ce cadre, un quasi-consensus se dégage sur le fait que le statut du fermage doit être globalement maintenu dans son état actuel, et que seuls des ajustements sont nécessaires. Si la faible rentabilité du foncier peut apparaître comme un frein sur l'attractivité pour des investisseurs, une très grande majorité des participants considère que le faible coût d'accès au foncier pour les exploitants reste un élément important à maintenir et que des avantages fiscaux pourraient permettre de garder une attractivité à cet investissement, notamment sous certaines formes de portage (ont été cités notamment les baux à long terme, la modification des groupements fonciers agricoles sur le modèle des groupements forestiers d'investissement, les fonds de portage dont la diversité doit être maintenue).

11. La **question spécifique de l'élevage** est revenue fréquemment en point focal, s'agissant d'une filière non seulement gage d'externalités positives nombreuses notamment agro-écologiques (dans le cas du modèle de polyculture lié et l'impact positif des surfaces herbagères sur les sols et la ressource en eau) mais aussi de souveraineté, avec la capacité induite de continuer à pouvoir nourrir la population (sans

préjudice des évolutions en matière alimentaire), en évitant/réduisant la consommation de produits importés. S'il n'y a pas eu de consensus sur « le » modèle d'élevage à promouvoir, il est ressorti des débats que tous les modèles ne se valaient pas du point de vue de leurs aménités environnementales et sociales, même si tous peuvent faire des progrès. La diversité des marchés et des besoins des consommateurs a été rappelée.

12. Les **éléments socio-économiques** susceptibles de diminuer la pénibilité et de procurer les mêmes facilités de vie que dans les autres secteurs économiques (protection sociale, congés et possibilité de remplacement, durée de travail, logement, possibilité de travail en commun, externalisation de prestations y. c. délégations de travaux, attractivité des territoires ruraux, couverture numérique...) sont jugés déterminants sur l'attractivité des métiers agricoles et l'objectif de renouvellement des générations.

13. Est unanimement partagée la nécessité d'une **gouvernance rénovée et renforcée**, permettant d'assurer tout à la fois un dispositif d'accueil et d'accompagnement lisible et professionnalisé de type **point d'accueil (guichet) unique** (NDLR : les points ci-après ne sont pas hiérarchisés) :

a) avec un premier interlocuteur dûment formé, et neutre (dans ses conseils, i.e. ne privilégiant pas un profil ou type de projet plutôt qu'un autre),

b) permettant de renvoyer aux structures de formation et d'accompagnement adaptées pour **tous les publics**,

c) permettant d'ouvrir la voie à des **projets et des formes d'exploitation diversifiés** (y compris « l'agriculteur urbain »,

d) avec des mécanismes renforcés de **droit à l'essai**, d'expérimentation et d'espaces tests,

e) ouverts non seulement aux exploitants mais aussi aux **salariés** agricoles

f) avec en sus le sujet « **Transmission** » (cf. thématique suivante).

g) Ce guichet serait au **niveau départemental pour des raisons de proximité** évidentes du service à l'utilisateur, mais avec une **gouvernance régionale forte** et un **cadre de référence national impliquant un contrôle effectif de la mise en œuvre des obligations de résultat**. Ces obligations pourraient être résumées de la sorte, selon les termes utilisés lors des échanges : « *réussir à capter tous ceux qui passent* » (y compris « *ceux qui ne savent pas conduire un tracteur ou traire une vache !* »), en se mettant en mesure (avec des moyens à la hauteur des enjeux) de répondre à leurs attentes/intérêts pour l'agriculture quel que soit leur projet, qui peut être simplement de **trouver un travail** (salarié ou non) dans les métiers de l'agriculture : ce qui supposerait que ce guichet ait la capacité à consulter un ensemble d'offres pertinentes sur un bassin d'emploi donné (par mise en relation avec Pôle emploi ou autre).

i) Ce guichet unique serait l'endroit privilégié dans lequel il y aurait un « **catalogue** » des **multiples acteurs, recensés dans une base unique, avec la diversité des possibilités de projets et d'accompagnements** (sujet à relier aussi au point DICAA, cf. infra, volet Transmission).

j) Ce guichet serait ainsi une « **structure chapeau** » regroupant/associant les multiples acteurs de l'installation/transmission, adossée à un cahier des charge et contrôlée par un **comité de pilotage régional**.

14. En surplomb de toutes ces questions est rappelée la nécessité de donner corps à un Observatoire national installation transmission (**ONIT**) apte à éclairer le pilotage du dispositif, à mobiliser l'ensemble des acteurs et à surtout mieux accompagner les publics concernés.

15. Enfin, le contrôle des structures est pointé comme un élément essentiel dans le cadre de l'installation.

Parmi les éléments moins consensuels, ou qui constituent pour le dire autrement des points de vigilance, peuvent être signalés les points suivants :

16. Si une convergence est claire sur la nécessité d'installations « transformantes » permettant d'évoluer vers des modèles notamment plus résilients face au changement climatique, plus respectueux de l'environnement et assurant la diversité des types d'exploitations (y compris l'agriculture urbaine), pour autant il n'y a pas nécessairement d'accord net sur la cible finale de cette transformation, c'est-à-dire les **modèles d'agriculture vers lesquels on souhaite tendre pour la France de ces 20 prochaines années** et qu'il faudrait dès lors privilégier (ce qui inclut la définition de ce qu'est l'élevage « durable », cf. point 11 supra). Certains soulignant même qu'il peut y avoir contradiction entre préserver la diversité des exploitations d'une part, et prioriser sur certains modèles de développement d'autre part. Ce qui fait consensus, c'est que la nécessité d'installations « transformantes » (i.e. permettant de faire évoluer les modèles d'exploitation vers un meilleur respect de l'environnement et une plus grande adéquation aux enjeux conjugués de résilience et de compétitivité économique) est un enjeu national, mais des approches territorialisées peuvent être nécessaires pour prioriser certaines installations transformantes en fonction des enjeux des territoires (ont été cités à titre d'exemple : l'agriculture biologique et agro-écologie dans les aires de captage sensibles/prioritaires, élevage extensif dans les zones humides par exemple).

17. Le guichet unique est un objectif partagé et clairement consensuel, sous réserve que la manière dont ce guichet devrait fonctionner et être piloté traduise un **réel pluralisme**. Les échanges en GT ont notamment fait ressortir la demande d'une gouvernance associant les divers ONVAR et les diverses organisations professionnelles agricoles. Se pose ensuite la question de l'acteur porteur du Guichet unique, qui pourrait être

logiquement incarné par les chambres d'agriculture compte tenu des missions dévolues à ces établissements publics.

18. Il convient enfin de noter la demande persistante tendant à ce que soit défini de manière claire le concept de « souveraineté alimentaire ». La déclinaison de ce concept est, potentiellement, susceptible de générer des divergences.

Thématique transmission

Les éléments de consensus qui se dégagent sont les suivants.

19. Très grande convergence sur le besoin d'un dispositif permettant de coordonner les structures compétentes en matière de transmission, comme pour l'installation. En réalité ces deux phases installation et transmission sont indissociables et beaucoup de freins (notamment montant du capital à reprendre induisant un endettement important) et de leviers (droit à l'essai et réversibilité en matière d'installation, formation...) se retrouvent dans la problématique transmission avec laquelle ils se conjuguent. C'est donc vers un **point d'accueil unique professionnalisé à la formation, l'installation et la transmission des métiers de l'agriculture** qu'il apparaît nécessaire d'aller.

20. **Le foncier** et ses modalités de transmission et/ou d'utilisation dans la perspective de l'installation de nouveaux agriculteurs est pointé comme un enjeu majeur de politique publique en matière de transmission, ce qui renvoie notamment à l'enjeu de faciliter son portage (temporaire mais aussi pérenne dans le cadre du fermage). En ce sens, **un consensus se dégage sur la nécessité de favoriser d'une part l'éclosion et le développement de fonds de portage, et d'autre part de développer de nouveaux outils, notamment autour de la transformation des groupements fonciers agricoles** sur le modèle des groupements forestiers d'investissement. Afin d'encourager financièrement la mise à bail des terres, et compte-tenu du fait qu'une très grande majorité des participants considère que la modération des fermages constatés en France doit être maintenue, **la fiscalité du foncier apparaît comme un élément structurant**. Enfin, le bail à clause environnementale semble être un outil pertinent pour répondre aux enjeux de transition écologique, en dépit de la modestie de son déploiement. Si le rôle des SAFER a été unanimement salué, la gouvernance ainsi que le mode de fonctionnement de ces dernières ont été questionnés par certains.

21. La nécessité de la transparence au moment de la transmission est aussi mise en exergue, en ce qui concerne les éléments d'appréciation de la valeur économique réelle de l'exploitation à reprendre, mais aussi ses dimensions environnementales et les atouts ou faiblesses de l'exploitation à cet égard. Un **diagnostic « transmissibilité » enrichi** (conditions de travail du personnel salarié, dimension environnementale, valeur économique et potentiel de développement..) devrait être créé, qui servirait autant au repreneur potentiel qu'au cédant (en aidant ce dernier à cibler ses investissements afin de ne pas alourdir la future reprise et adapter au mieux l'outil de production aux nouveaux enjeux, l'idée étant que l'exploitation soit « reprenable » en y incluant les enjeux de transitions et en répondant aux attentes des repreneurs). Ce dispositif pourrait être conçu comme optionnel avec un mécanisme de forte incitation. Il pourrait le cas

échéant intégrer des préconisations tendant à la restructuration d'exploitations trop grandes pour être reprises. Avec le sujet foncier, ce diagnostic est un élément déterminant pour lever ce qui est parfois vu comme le « tabou de la fin de carrière ».

22. D'autres éléments de rapprochement transparent de l'offre et de la demande sont également à revoir, dans un contexte marqué par un décalage souvent important entre les projets des nouveaux installés et les exploitations effectivement offertes à la reprise : ce qui questionne les bases de données existantes et leur utilisation voire leur enrichissement (par exemple avec le diagnostic précité), notamment au travers de la **DICAA** qui est souvent mal utilisée et sous exploitée, et les acteurs intervenant et/ou susceptibles de graviter autour de cette problématique (la valeur ajoutée des comptes a, par exemple, été évoquée).

23. Il conviendrait de rendre ces outils plus visibles et plus interactifs pour permettre aux vendeurs de déposer leur annonce, mais aussi aux porteurs de projets de présenter leur projet (sujet à mettre en relation avec le sujet guichet unique, supra).

24. L'**anticipation est essentielle** : réfléchir entre 5 à 10 ans avant la transmission, voire tout au long de l'exercice de l'activité agricole, est perçu comme un élément clé, à construire (sur la base notamment du diagnostic précité). Ce qui renvoie aussi à la question : pourquoi un agriculteur va transmettre ? Il faut que le chef d'entreprise qui cède puisse se projeter au même titre que le chef d'entreprise qui acquiert.

25. La **transmission des élevages** présente des défis spécifiques (avec des difficultés de reprise du cheptel et des bâtiments en raison par exemple de l'évolution des attentes sociétales et des cahiers des charges des clients, des difficultés de financements, et la question de l'organisation du travail).

26. Pérenniser le foncier en **agriculture biologique** lors des transmissions est par ailleurs essentiel. Plusieurs leviers ont été cités notamment les priorités dans le cadre du Schéma directeur régional des exploitations agricoles (contrôle des structures, SAFER).

27. Est mise en relief l'interpénétration entre les enjeux économiques de transmission (montants de reprise pour le nouvel installé) et des aspects plus personnels pour le cédant (les cédants souhaitant valoriser leur capital pour « compenser » ou « compléter » leur retraite trop faible).

28. La question du **logement** est un frein dans la reprise, d'autant qu'elle implique une forte dimension humaine pour le cédant dont elle continue souvent à être le lieu d'habitation, compliquant l'installation personnelle de l'acquéreur, avec le sujet associé du sort de la parcelle attenante au logement.

29. Les **sujets fiscaux** sont également substantiellement évoqués (cf. supra notamment sur foncier, et infra sur Thématique investissement ci-après).

Parmi les éléments moins consensuels, ou qui constituent pour le dire autrement des points de vigilance, peuvent être signalés les points suivants :

30. **Foncier** : s'il semble ressortir un certain consensus sur l'existence d'une réglementation nationale qui permet d'avoir un prix du foncier plus modéré en France que dans d'autres pays européens, les éléments d'échanges sur les dispositifs existants n'apparaissent pas suffisamment convergents, par exemple sur le fermage ou sur le fonctionnement des SAFER, en dehors des points exprimés précédemment

Thématique investissements

Rappel : l'évaluation de l'investissement total annuel dans le secteur agricole français est de l'ordre de 15 milliards d'euros. La part de l'investissement financé par les banques est de l'ordre de 90 %.

Les éléments de consensus qui se dégagent sont les suivants.

31. Les enjeux d'investissements ; ceux-ci sont à flécher vers :

a) La **transition agro-écologique** : matériels favorisant cette transition, sources alternatives d'énergie, diversification, production ... Ce sujet questionne aussi la problématique de l'autonomie des facteurs de production comme par exemple l'eau, et donc *in fine* des moyens qui y sont consacrés ;

b) La **transition socio-économique** permettant notamment une moindre pénibilité (grâce à certains matériels ou l'externalisation de certaines prestations...) ou contribuant à la rentabilité économique de l'exploitation (par exemple permettant des économies d'intrants) ;

c) La **formation et l'accompagnement à l'émergence de projets**, avec la nécessité corollaire d'une évaluation économique préalable de l'exploitation avant reprise (« diagnostic à 360° » car la valeur de reprise n'est pas toujours en phase avec la valeur économique réelle, donc il faut mettre en place des outils adaptés et que cette évaluation soit reportée sur les documents de l'installation) ;

d) Les **outils de portage** : du foncier (à cet égard, importance de la diversité de portages d'investissement du foncier), et du capital matériel hors foncier (en s'inspirant du système de GFA – groupement foncier agricole - existant dans le foncier) ; avec un point d'attention sur le fait qu'il n'y a historiquement pas eu de grande réussite des fonds d'intervention en portage de capital matériel sur l'agriculture (problème de la nécessaire rémunération des financeurs extérieurs) ;

e) le financement de **l'immatériel** avec la nécessité d'accompagnement et de conseil dans la durée, mais aussi des outils d'aide à la décision (numérique...);

f) les projets d'installation plutôt que d'agrandissements.

32. Il faut en revanche éviter le **surinvestissement** (en particulier dans les matériels aboutissant parfois à une sur-mécanisation, sujet à mettre en relation avec les leviers fiscaux mais aussi la dimension accompagnement/conseil) ce qui doit inviter à privilégier le collectif (CUMA, coopératives...), et **l'éclatement foncier des exploitations avec une redestination non agricole de parcelles au moment de la reprise** (risque de diminution du potentiel productif national).

33. Sur la question : « **comment couvrir les besoins d'investissements** » face aux enjeux identifiés, il faut :

- a) Mieux orienter l'investissement privé ;
- b) Penser des **systèmes progressifs d'acquisition pour les nouveaux entrants** en réfléchissant à des dispositifs (fiscaux ou autres) ciblés et incitant à la transmission graduée des moyens de production (à mettre en lien avec le principe du droit à l'essai)
- c) Rechercher **des systèmes progressifs de sortie/retraite pour les cédants** ;
- d) Réfléchir au **statut des entreprises** pour une approche favorisant « le collectif » : expertiser selon les formes sociétaires la possibilité d'ouverture du capital des sociétés, favoriser les installations à titre sociétaire (notamment les formes permettant d'inclure dans les associés des non-agriculteurs avec progressivité de la reprise des parts sociales, mais aussi pour une meilleure dissociation des risques entre activité économique et patrimoine personnel), encourager des nouveaux modèles alternatifs comme par exemple des modèles SCOP (les agriculteurs ne sont plus chefs d'exploitations mais salariés de la structure qu'ils co-détiennent avec leurs autres associés-salariés) ;
- e) **travailler par territoires et en multi-acteurs** : élargir la question des financements aux collectivités, aux potentiels nouveaux financements participatifs ;
- f) assurer la **qualité des garanties offertes par le projet** (garanties immatérielles, dont la qualité du plan de développement du jeune installé est un élément essentiel pour lever des fonds auprès des banques) ;
- g) dans tous les cas de figure, l'exploitant doit rester maître de ses décisions.

34. **L'action publique** a toute sa place - relative en proportion des investissements globaux dans l'agriculture - qu'il faut savoir concentrer avec un maximum d'effet utile, en particulier sur :

- a) La couverture des **aléas** (idée de mutualisation du risque) ;
- b) Des **instruments de garanties ayant de forts effets de levier en termes d'investissements total et permettant d'améliorer les conditions de leur financement** (prêts garantis par l'État par exemple de type prêts « initiative nationale pour l'agriculture française (INAF), prêts à taux zéro par exemple de type prêts d'honneur...)

c) L'évolution de la **fiscalité pour favoriser la transmission**, avec des pistes à expertiser s'agissant :

α des **cédants ayant fait un effort dans les conditions de reprise**, en encourageant notamment les dispositifs de type « passage de relai » (incitant les futurs cédants à avoir un salarié candidat à la reprise), incitant à s'inscrire à la DICA, à réaliser le diagnostic susmentionné avant la transmission, exonérant de plus-value en cas de cession, incitant à l'épargne de précaution, offrant des avantages fiscaux significatifs en cas de cession ou de mise en location du logement,

Ω des **repreneurs**, en favorisant le **remplacement** ponctuel permettant la formation continue et, plus généralement, une vie plus conforme aux aspirations légitimes de meilleure qualité de vie (valable aussi bien sûr pour les futurs cédants), une **politique de baux à long terme** encore plus volontariste,

d) l'encouragement de **dispositifs sociaux permettant d'améliorer la qualité de vie** des agriculteurs (service de remplacement précité, points retraite supplémentaires si cession à un jeune avant l'âge de la retraite, retraite progressive...);

e) la couverture territoriale des vétérinaires.

35. Les éléments précités sont sans préjudice des dispositifs d'aides à la **trésorerie** existants de type « dotations aux jeunes agriculteurs » (DJA) et qui continuent à pleinement justifier l'effort consenti jusqu'ici par les pouvoirs publics. À cet égard, un axe de soutien apparaît de plus en plus déterminant au vu de l'évolution des facteurs socio-démographiques : l'aide à **l'installation des plus de 40 ans** (a priori sur le même mode que pour les « jeunes agriculteurs » ayant moins de 40 ans et susceptibles pour cette raison de bénéficier de dispositifs type DJA précités). La temporalité de ces aides pourrait être aussi questionnée (les dispositifs type « DJA » s'inscrivant jusqu'ici plutôt sur un plan d'entreprises de quatre ans, là où certains préconisent un allongement de l'accompagnement aidé).

36. **Par ailleurs, il est primordial de définir un niveau d'action territoriale** : les échanges ont fait émerger le besoin d'un cadrage national avec possibilité pour les collectivités/régions d'abonder localement en fonction des enjeux de territoire ou de filière en mettant en place des outils selon les spécificités locales (caution, garantie de paiement, prêt à taux zéro pour achat de cheptel...). Il y a **besoin d'une nouvelle structuration nationale du programme d'accompagnement à l'installation et la transmission en agriculture (AITA)** avec la possibilité pour les Régions d'ajouter des mesures. Une quasi-unanimité des acteurs ayant participé aux travaux du GT2 a été constatée sur cette approche, à une exception près.

Parmi les éléments moins consensuels, ou qui constituent pour le dire autrement des points de vigilance, peuvent être signalés les points suivants :

37. La question du ciblage de l'intervention publique, afin de déterminer si elle doit couvrir toutes les filières, sans en prioriser une en particulier, ou au contraire prioriser certaines filières par orientation technico économique des exploitations selon les territoires (par ex. en fonction de la densité de l'élevage, ou en faveur des installations en agriculture biologique, ou pour le maraîchage et les protéines...) reste sujette à discussion. Cela rejoint le point 15 ci-dessus.

» Annexes

Première réunion du GT2 - installation-transmission

26 janvier 2023

	Ouverture de la réunion	Co présidents
9h30	Intervention du Directeur Général de l'enseignement et de la recherche et du Directeur Général de la Performance économique et environnementale des entreprises	Benoît BONAIME Philippe DUCLAUD
9h50	Intervention des co-présidents : - le périmètre du groupe de travail, - l'organisation des travaux au sein du groupe de travail, - le programme de la réunion du 26 janvier.	Jean SALMON Marine MAROT Jean-Marie MARX
10h30	Échanges avec la salle	
11H00	PAUSE	
11h10	Présentations : - un rappel des enjeux démographiques, - le parcours à l'installation, - les outils en faveur de la transmission,	Brunon HERAULT, chef du CEP Emmanuel BOUYER, Adjoint à la sous-directrice compétitivité, DGPE

Arnaud DUNAND, sous-
directeur performance
environnementale, DGPE

- les financements.

Frédéric BLANC, chef du
bureau du financement des
entreprises, DGPE

12h Échanges avec la salle

13h Fin de la réunion

Structures participantes :



Adobe Acrobat
Document

Présentation du 26 janvier



Adobe Acrobat
Document



2^{ème} réunion du GT2 sur l'installation et la transmission

Travaux conduits en ateliers

13 février 2023

1. Déroulé de la journée

8h45	Accueil café des participants	45'
9h30	Introduction en plénière et présentation des ateliers et du déroulé de la journée - salle Gambetta	20'
9h50	Déplacement des participants	10'
10h00	Répartition des participants dans 2 ateliers salles Trémouille (sous-groupe 1) et Sycomore (sous-groupe 2) Atelier Installation : questions séries 1 et 2	60'
11h00	Pause	20'
11h20	Atelier Installation : questions séries 3 et 4	70'
12h30	Pause déjeuner	90'
14h	Reprise des travaux en ateliers salles Trémouille et Gambetta Ateliers transmission: questions série 1	75'
15h15	Pause	15'

15h30 Ateliers transmission: questions 60'
séries 2 et 3

16h30 Pause 15'

16h45 Reprise des travaux en plénière - 20'
salle Gambetta
première synthèse des échanges

17h05 Echanges avec la salle 25'

17h30 Fin des travaux

Structures participantes :



Adobe Acrobat
Document

2. Les questions à traiter le 13 février :

Thématique installation

- Quels sont les principaux **enjeux** et **défis** en matière d'installation **pour les 20 prochaines années** ?
- Quelles sont selon vous les priorités fortes auxquelles on doit répondre ?
- Quelles sont les changements importants qui devraient être introduits pour relever les défis identifiés ?
- Est-il toujours pertinent de parler d'« installation » (sous-entendu en limitant l'approche à la création/reprise d'entreprise avec un rôle de chef d'exploitation) ou l'enjeu est-il désormais plus global avec l'accompagnement d'une entrée réussie dans les métiers de l'agriculture, y compris comme salarié d'une exploitation déjà existante ?

Les échanges de la première réunion du GT2 ont fait ressortir des premiers défis :

1. Un défi en matière d'**attractivité des métiers** de l'agriculture, au sens large (chefs d'exploitation, salariés des exploitations agricoles, salariés de l'amont et de l'aval...) :
 - Quelles propositions pour **augmenter le vivier de candidats** à l'installation notamment en facilitant le passage d'un statut à l'autre ?
 - Quels sont les principaux **freins identifiés à l'entrée dans les métiers** en agriculture ? Y-a-t-il à ce titre des spécificités selon les territoires ? Quelles pistes pour les dépasser ?
2. Un défi en matière d'**adaptation des projets d'installation aux enjeux** auxquels notre agriculture devra répondre :

- Comment mieux accompagner l'émergence des projets en garantissant leur viabilité économique mais aussi leur **résilience** face au changement climatique et aux crises de toutes natures dans la durée et leur participation aux différentes transitions ?
 - Comment encourager des installations dont les modèles d'exploitation seraient plus résilients et favorables à la **préservation des ressources** ?
 - Doit-on et si oui comment soutenir en priorité les exploitations en **polyculture élevage**, dont le nombre diminue fortement ?
 - Doit-on et si oui comment privilégier et accompagner certains types de projets d'installation dans des **territoires à enjeux** particuliers ?
 - Comment articuler le projet des collectivités territoriales notamment en matière **d'alimentation locale** avec les projets d'installation ?
 - Quelle place et rôle pour **l'agriculture urbaine ou péri-urbaine** dans le cadre de l'installation en agriculture ?
3. Un défi en matière de **préparation et d'accompagnement des installations** dans le contexte défini par les premiers défis cités précédemment :
- Comment améliorer, simplifier et favoriser encore plus **l'accueil des candidats** à l'installation pour mieux appréhender la **diversité des profils** (notamment les personnes venant de l'extérieur du monde agricole, les personnes en reconversion professionnelle, ou en situation de handicap) mais aussi la **diversification des modes d'organisation** des entreprises agricoles ?
 - Quelle appréciation des « **tests d'activité** » ? Si cette approche est jugée pertinente, quelles propositions pour les développer ?
 - Quels enjeux de formation et d'accompagnement pour ceux qui privilégient une entrée dans le métier comme **salarié** ?
 - Comment appréhender l'accompagnement des publics qui choisissent d'exercer le métier en se projetant d'emblée sur une **carrière de courte durée** ?
 - Faut-il généraliser un « **point d'accueil et accompagnement unique** » et si oui lequel, à quelle échelle géographique, avec quel périmètre d'intervention, et selon quelles modalités de fonctionnement ?
4. Un défi d'**accompagnement dans la durée** pour garantir la pérennité des projets d'entreprise des nouveaux installés dans le temps (dont formation continue, conseil...) :
- Comment mieux **accompagner au cours de leur carrière** les nouveaux installés, au-delà des premières années, qu'ils soient initialement dans un parcours « aidé » ou non ? A quel **niveau pertinent** doit s'inscrire l'accompagnement (gouvernance nationale, régionale) ? Quelles sont les **thématiques** sur lesquelles un accompagnement devrait être développé ?
 - Comment accompagner les nouveaux installés et les agriculteurs au cours de leur carrière pour continuer à **s'adapter et participer aux différentes transitions** (face à un environnement instable aux niveaux économiques, climatiques et sanitaires notamment) ?
 - Comment appréhender l'accompagnement de publics installés qui ont choisi dès le départ ou décident finalement d'exercer le métier sur une **carrière de courte durée** ou de réaliser des mobilités géographiques ?
 - Lorsque cela est souhaité, comment franchir le cap pour **passer du statut de salarié agricole à celui d'employeur** ? Comment créer plus de fluidité entre les deux statuts et comment accompagner la transition ? Quels rôles ont à jouer les acteurs

économiques locaux (filières notamment dont les coopératives) pour faciliter ce passage ?

- Faut-il maintenir et enrichir le plan de professionnalisation personnalisé actuellement présent dans le cadre du dispositif national AITA ? Notamment par l'évolution, le renforcement et la promotion des **diagnostics de l'exploitation** (notamment sous l'angle de l'adaptation et de l'atténuation du changement climatique, de la réduction des émissions polluantes, de l'adaptation aux changements globaux, et la gestion des risques) ? Quel lien avec les aides à l'installation ?

Thématique transmission

- Quels sont les principaux **enjeux** et **défis** en matière de transmission **pour les 20 prochaines années** ?
- La transmission d'une exploitation est une opération complexe et très sensible en terme humain. Comment faciliter cette transmission pour ceux qui le souhaitent et réussir à accueillir de nouveaux actifs ? Comment les aider à mieux anticiper ?
- Pourquoi les outils développés jusqu'à lors se sont-ils révélés peu efficaces ? Quels sont les principaux freins ?
- L'expérience acquise dans d'autres secteurs peut-elle apporter des débuts de réponses ?

Les échanges de la première réunion du GT2 ont fait ressortir des premiers défis :

1. Un défi visant à renforcer la prise en compte et l'action sur tous les aspects de la transmission pour **mieux anticiper, préparer et accompagner** :
 - Comment mieux **détecter les exploitants cédants**, plus efficacement et de manière plus anticipée ?
 - Comment mieux **mettre en relation** ces exploitants cédants avec des futurs installés ?
 - Comment assurer un **tuilage/relai** entre l'agriculteur qui va céder son exploitation et un ou plusieurs exploitants qui va/vont prendre la relève ? Est-ce utile, souhaitable de favoriser des démarches de type mentorat/tutorat ? Est-ce une piste à privilégier pour faciliter le **passage du statut de salarié agricole à celui d'employeur** ?
 - Comment encourager/inciter à la transmission afin de permettre les installations ?
 - À l'image du parcours à l'installation, y-a-t-il matière à construire un parcours à la transmission ? Si oui quelles seraient vos propositions ?
2. Un défi lié au **décalage entre les exploitations à transmettre et les projets des candidats** à l'installation :
 - Comment préparer, dans le cadre de la transmission, l'éventuelle **adaptation de l'entreprise aux enjeux des différentes transitions** ?
 - Comment adapter le statut et/ou l'organisation de l'exploitation aux attentes des porteurs de projets et notamment des NIMA ?
 - Comment faciliter la transmission et la **reprise des actifs** (bâtiments, capitaux, foncier...) lorsque la question se pose, voire leur transformation / restructuration lorsque cela est nécessaire pour la pérennité du nouveau projet d'entreprise ?
 - Quels sont les problèmes de **logement** des cédants et des repreneurs ? Quelles propositions pour y remédier ?
 - Comment assurer un **équilibre** entre agrandissement utile des exploitations existantes et installation de nouveaux agriculteurs, pour permettre le renouvellement de population travaillant en agriculture ?
3. Un défi en matière de **suivi et de pilotage** dans la durée de la politique de transmission :
 - Quels **outils** mettre en place pour suivre les évolutions en matière d'installation et de transmission ? A quelle échelle ?

- Quels indicateurs définir dans ce but (taux de « réussite », taux de « remplacement » ...) ? Quels **objectifs** viser (en nombre d'exploitations, de chefs d'entreprises, de salariés, SAU exploitée...) ?

PAGES SUIVANTES : Prises de note avec l'outil Padlet



3^{ème} réunion du GT2 sur l'installation et la transmission

Travaux conduits en ateliers

9 mars 2023

1. Déroulé de la journée

8h45	Accueil café des participants	45'
9h30	Introduction en plénière et présentation des ateliers et du déroulé de la journée - salle Gambetta	20'
9h50	Déplacement des participants Répartition dans 2 ateliers salles Gambetta (sous-groupe 1) et Sully (sous-groupe 2)	10'
10h00	Atelier « Investissements » : questions série 1 et 2	75'
11h15	Pause	15'
11h30	Atelier « Investissements » : questions série 3	60'
12h30	Pause déjeuner	
14h30	Synthèse des travaux au niveau de chaque sous-groupe	60'
15h30	Pause	15'
15h45	Suite de la synthèse des travaux au niveau de chaque sous-groupe	60'
16h45	Pause	15'
17h00	Reprise des travaux en plénière - salle Gambetta Conclusion de la journée et échanges avec la salle	30'
17h30	Fin des travaux	

Structures participantes :



Adobe Acrobat
Document

2. Les questions à traiter le 9 mars :

Les **fiches repères** pourront utilement être prises comme point d'appui, en particulier les fiches : « *Financement de l'installation et de la transmission* » et « *Financement et acteurs du financement des exploitations en France* »

Thématique Investissements

- Quels sont les principaux **enjeux** et **défis**, tant matériels qu'immatériels, en matière d'investissements **pour les 20 prochaines années** ?
- Comment accompagner les **évolutions du fait sociétaire** en agriculture dans un sens favorable à l'installation et la transmission ?

Les échanges des précédentes réunions du GT2 ont fait ressortir des défis qui peuvent être traduits par les questionnements suivants :

1. Un défi sur les cibles d'investissement : quels sont les **grands enjeux d'investissement** en matière d'aide à l'installation et à la transmission ?

- Quel sont les **grands « objets » à financer** en priorité ? Les grands investissements à réaliser ? Doit-on par exemple prioriser sur des objectifs comme la limitation du capital à reprendre, la reprise progressive de l'outil de production... ?
- Doit-on **prioriser les exploitations selon leur spécialisation / OTEX** (par ex. polyculture élevage) par rapport à d'autres, certaines cultures, certains filières ?
- Doit-on **prioriser certains territoires à enjeux (aires d'alimentation de captage, zones de montagne,...)?**
- Faut-il **mettre l'accent sur certains stades du processus** de renouvellement des générations en agriculture plutôt que d'autres (par ex. en déplaçant le « curseur » sur la phase d'émergence (quand le futur installé est seulement un porteur d'idée, la transmission et/ou l'acquisition de l'exploitation par le nouvel installé) ?
- Doit-on privilégier (voire en faire une condition) des **investissements « innovants / transformants »** (incitant à évoluer vers des modèles plus vertueux en termes environnementaux, sociaux, de qualité des produits mais aussi plus compétitifs

économiquement : reconfiguration des systèmes de production, évolutions des itinéraires techniques...)?

2. Un défi sur les financements à mobiliser : comment **couvrir les besoins d'investissement** en matière d'aide à l'installation et à la transmission face aux enjeux d'investissement identifiés ?

- Est-ce que la **couverture actuelle des besoins d'investissement entre consommateurs, filières, distributeurs, établissements bancaires...** est satisfaisante ? Doit-on chercher de nouveaux équilibres ?
- Pour accompagner les enjeux d'investissement, doit-on encourager certains **outils financiers à fort effet levier** (instruments de garantie, prêt d'honneur, fonds d'amorçage, prise de participation au capital...) permettant de dégager un financement conséquent ?
- Avec **quels financeurs** (établissements bancaires, structure associative ou fondations, Etat et collectivités, aval, crédits carbone, , autres...) ?
- Doit-on mieux associer des **financements extérieurs** à l'exploitation et comment ? A cet égard, doit-on permettre **l'ouverture du capital** à des tiers investisseurs (qu'ils soient privés, associatifs ou publics, avec de l'épargne citoyenne, du financement participatif..)
- Ce soutien doit-il passer par une **évolution des structures juridiques/sociétaires** actuelles ?
- Doit-on faciliter la **dissociation du patrimoine privé et professionnel** (notamment pour établir la valeur de l'entreprise agricole à céder) ?

3. Quelle **place pour l'action publique** dans ce cadre ?

- Sur quoi serait-on en mesure d'avoir **la plus grande plus value d'une intervention publique** au sens large c'est-à-dire Etat et collectivités territoriales ?
- Doit-on définir un **niveau territorial d'intervention pour l'élaboration et la mise en œuvre des dispositifs d'aide** ? Si oui lequel (un seul niveau, plusieurs niveaux combinés en fonction de la nature de l'aide, quid de la configuration actuelle) ?
- Faut-il définir des aides plus **incitatives et ciblées** ?
- Quels rôles pour les **instruments fiscaux et sociaux** dans les dynamiques de l'installation et de la transmission ? Notamment en cas de « concurrence » avec les autres secteurs (métiers de l'environnement par ex.)

3. Synthèse des travaux de chaque sous-groupe

1. Présentation de la méthode retenue (tableau agrégeant les contributions orales et écrites et par sous-groupes, selon la matrice de questions évoquées lors de chaque demi journée thématique)
2. Balayage des points principaux identifiés dans chaque sous-groupe, et ciblage des sujets nécessitant un approfondissement.

PAGE SUIVANTE : Prise de note avec l’outil Padlet

PLQA GT2 - 9 mars 2023
Liste synthétique des thèmes abordés le 9 mars 2023

Thématique "Investissements"



1. Quels sont les grands enjeux d'investissement en matière d'aide à l'installation et à la transmission ?

grands « objets » à financer

- Anonyme 6 heures : Globalement, tous les moyens de production sont à financer
- Anonyme 6 heures : foncier, bâtiments et cheptel dont gros ruminants (avec une rentabilité de la filière faible)
- Anonyme 6 heures : compte courant associé / problème de l'amortissement et de la transmission
- Anonyme 6 heures : problématique de la restructuration
- Anonyme 6 heures : Problématique de la surcapitalisation / surinvestissement
- Anonyme 6 heures : Cibler les investissements sur l'écologie
- Anonyme 6 heures : Besoin de modernisation des bâtiments d'élevage pour maintenir l'activité des élevages porcins
- Anonyme 6 heures : Objectifs trop élevés / capitaux trop importants dans le besoin
- Anonyme 6 heures : Problématique du statut du fermage
- Anonyme 6 heures : Thème de la garantie
- Anonyme 6 heures : Capital élevé
- Anonyme 6 heures : Valeur élevée de la ferme au moment de la transmission due à la faiblesse des retraites agricoles
- Anonyme 6 heures : Portage foncier / initiatives foncières citoyennes à privilégier
- Anonyme 6 heures : Outils sur l'évaluation de la valeur économique de la ferme au moment de l'installation
- Anonyme 6 heures : Portage du capital et l'agriculteur reste le décideur
- Anonyme 6 heures : Incitation au partage en commun : CLMIA, entrée, GAEC pour aider à réduire la pénibilité
- Anonyme 6 heures : Investissements doivent aller massivement vers les démarches agroécologiques
- Anonyme 6 heures : Disposer d'un stockage foncier pour les fermes en AB
- Anonyme 6 heures : Prioriser sur les fermes agroécologiques
- Anonyme 6 heures : Problématique de la surproduction dans l'élevage / réduction des émissions à réduire / restructuration à accompagner avec réduction du cheptel
- Anonyme 6 heures : Bail rural comme source de financement / le rendre attractif
- Anonyme 6 heures : Bail d'une importante longueur de temps - 25 années dit bail de carrière
- Anonyme 6 heures : SARL et son rôle à questionner
- Anonyme 6 heures : Formation pour adaptation au contexte
- Anonyme 6 heures : Outils caractériser ce qu'on finance
- Anonyme 6 heures : Avoir un partage politique de la question de la transmission
- Anonyme 6 heures : Caractère à apporter prioritairement sur des territoires identifiés qui sur de la métanisation pour laquelle les banques accompagnent aisément
- Anonyme 6 heures : Financement / outil de production prioritaire ainsi que le compte courant
- Anonyme 6 heures : les incertains se développent et doivent être financés
- Anonyme 6 heures : Besoin de financer les restructurations des entreprises (bâtiments porcins, aviculture...)
- Anonyme 6 heures : Reprise progressive des outils de production en lien avec des fonds de garantie publics ou privés
- Anonyme 6 heures : Développement des fermes
- Anonyme 6 heures : Outils qui permettent d'éviter de racheter des parts sociales importantes au moment de l'entrée
- Anonyme 6 heures : Accompagnement de l'immatériel au moment de l'installation
- Anonyme 6 heures : Encoder l'acte de vente des parts sociales pour éviter les effets d'aval
- Anonyme 6 heures : Accompagnement relationnel des collectifs
- Anonyme 6 heures : Projet de droit à l'essai pour s'assurer que l'approche sociétaire est économiquement viable
- Anonyme 6 heures : Travailler la question de la valeur de retransmission, opposable à l'administration fiscale
- Anonyme 6 heures : question de l'amortissement de l'investissement en parts sociales
- Anonyme 6 heures : Attribution de parts sociales par une capitalisation interne
- Anonyme 6 heures : CFA doit être amélioré / pouvoir faire un tour de table financier avec investissements fonciers à l'échelle cantonale ou départementale
- Anonyme 6 heures : Comment apporter une garantie aux financeurs? solution de garantie pour sécuriser tout le monde à trouver
- Anonyme 6 heures : Privilégier la polyculture élevage pour son rôle sur la qualité de l'eau
- Anonyme 6 heures : Agrivoltaïsme
- Anonyme 6 heures : Couverture numérique à assurer en zone rurale

Prioriser les exploitations selon leur spécialisation / OTEX ?

- Anonyme 6 heures : Pas de nécessité de prioriser une filière (JA) mais grille enjeux pour les filières d'élevage
- Anonyme 6 heures : Outils de priorisation à assurer entre filières (coordination)

Prioriser certains territoires ou enjeux ?

- Anonyme 3 heures : Territoires à enjeux avec les zones de montagne (exemple du secteur lathier)

Mettre l'accent sur certains stades du processus de renouvellement des générations ?

- Anonyme 6 heures : besoin de repérage / d'audits partagés pour sécuriser les sédatifs
- Anonyme 6 heures : Droit à l'essai

Investissements « innovants / transformants »

- Anonyme 6 heures : attention à la surcharge des investissements numériques
- Anonyme 6 heures : Cofinancement mécanique et séchage en grange à soutenir

2. Comment couvrir les besoins d'investissement en matière d'aide à l'installation et à la transmission face aux enjeux d'investissement identifiés ?

Couverture actuelle des besoins d'investissement entre consommateurs, filières, distributeurs, établissements bancaires...

- Anonyme 6 heures : Déficit de financement surestimé selon crédit mutual. Refus des banques portant sur le défaut de garantie / faiblesse du PPP
- Anonyme 6 heures : Disposer du max de données pour juger de la qualité des projets / besoin d'un observatoire

Encourager certains outils financiers à fort effet levier ?

- Anonyme 6 heures : Exemple d'un fonds de développement avec un fonds initial de la CJA et un levelling qui complète le PF d'un JA
- Anonyme 6 heures : Système de certification à encourager vu les taux d'intérêt actuels
- Anonyme 6 heures : Composants et abondement de trésorerie à envisager. Avoir une marge de sécurité complémentaire libérable en cas d'urgence (situation inflationniste...)
- Anonyme 6 heures : Outil de garantie publique pour des garanties de court terme pour de portage foncier
- Anonyme 6 heures : Dispositif favorisant la production et le stockage de fourrages

Quels financeurs ?

- Anonyme 6 heures : Etat pour un fonds de portage des investissements et pas seulement foncier
- Anonyme 6 heures : collectifs également pour les fonds de garantie de fermage pour sécurisation pour le propriétaire
- Anonyme 6 heures : Particuliers / ouverture du capital ok mais les agr restent maîtres de leur outil de production

Financements extérieurs / ouverture du capital

- Anonyme 6 heures : Liquidité des fonds propres

Evolution des structures juridiques/sociétaires

- Anonyme 6 heures : CFA et ouverture du capital à des privés

Dissociation du patrimoine privé et professionnel

- Anonyme 6 heures : cas de la maison d'habitation à dissocier

3. Quelle place pour l'écologie publique dans ce cadre ?

Plus-value d'une intervention publique

- Anonyme 3 heures : Neutrisme dans les actions d'accompagnement / besoin d'une complémentarité / assurer une gouvernance commune
- Anonyme 3 heures : consensus sur la plus-value de l'intervention publique

Niveau territorial d'intervention pour l'élaboration et la mise en œuvre des dispositifs d'aide ?

- Anonyme 4 heures : rôle de l'Etat Architecture nationale pour AITA avec des spécificités territoriales (JA)
- Anonyme 4 heures : Cadreage national avec la touche d'écologie territoriale / besoin de levier pour l'achat du cheptel comme critère de différenciation entre régions

Des aides plus incitatives et ciblées ?

- Anonyme 3 heures : Couvrir mieux les aides et permettre aux banques de financer le long terme
- Anonyme 3 heures : Outil de garantie importants à maintenir / développer

Rôle des instruments fiscaux et sociaux

- Anonyme 6 heures : Surcapitalisation des fermes et lien avec la fiscalité
- Anonyme 6 heures : PTZ pour les agriculteurs / envisager un lien avec les bilans carbone
- Anonyme 6 heures : Epargne de précaution
- Anonyme 6 heures : fiscalité et provision pour variation de prix
- Anonyme 6 heures : Comment faire évoluer le modèle fiscal? Relier à une garantie bancaire et capitaliser. Faire que le sédatif reste au capital pendant quelques années. Jouer qui viennent reprendre progressivement les parts de la ferme
- Anonyme 6 heures : Avantages sociaux dégressifs pour les JA et avantages progressifs pour les sédatifs (JA)
- Anonyme 6 heures : Avantage fiscal à prioriser pour favoriser la transmission de moyens de production / mise à bail
- Anonyme 6 heures : Assurer une exonération des plus valeurs pour ceux qui restent plusieurs années avant l'âge légal de départ à la retraite
- Anonyme 6 heures : "Passage de relais" comme outil pour lutter contre le mal-être
- Anonyme 6 heures : Modèle actuel / Besoin de réinvestir pour douter en N+1 un abourbissement social et fiscal. Etudier d'autres modalités



4^{ème} réunion du GT2 sur l'installation et la transmission

Travaux conduits en ateliers
et en plénière

4 avril 2023

Déroulé de la journée

8h45	Accueil café des participants	45'
9h30	Introduction en <u>plénière</u> et présentation du déroulé de la journée - salle Gambetta	20'
9h50	Répartition des participants dans 2 <u>sous-groupes</u> (salle Gambetta pour le 1, Salle de presse pour le 2)	10'
10h00	Pré synthèse des travaux conduits en ateliers	75'
11h15	Pause	15'
11h30	Retour en <u>plénière</u> Interventions (2 X 15') de Luc Servant, co-président du GT3 et Joël Sorres, Président de l'office de développement de l'économie agricole d'outre-mer	30'
12h00	Echange avec la salle	15'
12h15	PAUSE DEJEUNER	
14h30	Reprise des travaux en <u>plénière</u> - salle Gambetta : Poursuite des travaux de pré synthèse initiés en ateliers : focale sur certains points à approfondir	60'
15h30	Pause	15'
15h45	<u>Plénière</u> Poursuite des travaux de pré synthèse initiés en ateliers : focale sur certains points à approfondir	60'
16h45	Fin des travaux	

Structures participantes :



Adobe Acrobat
Document

GT2 - Pré-synthèse des travaux conduits en ateliers

Thématique installation

Éléments de consensus

- Nécessité prégnante de mieux **identifier et mobiliser de nouveaux viviers de futurs actifs agricoles**, en particulier les urbains et/ou « non issus du milieu agricoles », qu'ils soient jeunes ou envisageant une reconversion professionnelle, qu'il est indispensable de faire venir dans les métiers de l'agriculture pour le renouvellement des générations. Cela passera notamment par de nouvelles synergies à créer notamment MASA-Ministère du travail/pôle emploi mais aussi MASA-Ministère de l'éducation nationale, une meilleure diffusion d'information à l'attention de ces publics pour les amener à envisager les métiers de l'agriculture, une amélioration des dispositifs existants (PAI, conseillers d'orientation...) et un meilleur **accompagnement de l'émergence des projets** pour s'adapter à ces types de profils nouveaux et variés.
- Enjeu majeur d'un **renouvellement et d'un renforcement de la formation initiale et continue** (élargissement des formations et modules de formation complémentaires), sur des nouveaux métiers ou compétences (notamment en gestion d'entreprise) et des thématiques renouvelées et attractives pour les jeunes (notamment transition agro-écologique, adaptation et atténuation du changement climatique, gestion des risques...), ce qui passe aussi par un **décloisonnement i.e. des passerelles entre enseignement agricole et éducation nationale** ;
- Ces nouveaux viviers encore mieux formés requièrent un **accompagnement renforcé, professionnalisé et coordonné**, apte à soutenir cette diversité de profils, et de projets d'installation qui doivent être résolument **« transformants »** pour l'agriculture (plus résilients et compétitifs aux plans climatique, environnemental, économique et social) ;
- Les actifs agricoles doivent être **accompagnés dans la durée** et pas seulement dans la phase d'installation ;
- la question de l'accès au **foncier** (y compris en fermage) pour les nouveaux installés est pointé comme un enjeu majeur de politique publique (cf. thématique transmission ci-après).
- Les **éléments socio-économiques** susceptibles de diminuer la pénibilité et de procurer les mêmes facilités de vie que dans les autres secteurs économiques (protection sociale, congés et possibilité de remplacement, durée de travail, logement, possibilité de travail en commun, externalisation de prestations y. c. délégations de travaux, attractivité des territoires ruraux, couverture numérique...) sont jugés déterminants sur l'attractivité des métiers agricoles et l'objectif de renouvellement des générations ;
- Est unanimement partagée la nécessité d'une gouvernance rénovée et renforcée, permettant d'assurer tout à la fois un dispositif d'accueil et d'accompagnement lisible et professionnalisé de type **point d'accueil (guichet) unique**, permettant de renvoyer aux structures d'accompagnement adaptées pour tous les publics, ainsi que des projets et des formes d'exploitation diversifiés, avec des mécanismes renforcés de droit à l'essai, d'expérimentation et d'espaces tests, ouverts non seulement aux exploitants mais aussi aux salariés agricoles (avec en sus le sujet « Transmission », cf. thématique suivante).

- En surplomb de toutes ces questions est rappelée la nécessité de donner corps à un Observatoire national installation transmission (**ONIT**) apte à éclairer le pilotage du dispositif, à mobiliser l'ensemble des acteurs et à surtout mieux accompagner les publics concernés.

Eléments de dissensus

- Si une convergence se dessine sur la nécessité d'installations « transformantes » permettant d'évoluer vers des modèles notamment plus résilients face au changement climatique, plus respectueux de l'environnement et assurant la diversité des types d'exploitations (y compris l'agriculture urbaine), pour autant il n'y a pas de consensus sur la cible finale de cette transformation, c'est-à-dire les **modèles d'agriculture vers lesquels on souhaite tendre pour la France ces 20 prochaines années**. Ce qui fait consensus, c'est la nécessité de maintenir la diversité des exploitations. La nécessité d'installations « transformantes » est un enjeu national mais des approches territorialisées peuvent être nécessaires pour prioriser certaines installations transformantes en fonction des enjeux des territoires (ont été cités à titre d'exemple : bio et agro-écologie dans les aires de captage sensibles/prioritaires, élevage extensif dans les zones humides par exemple).

- Le **guichet unique** est un objectif partagé mais la manière dont il devrait fonctionner suscite des approches divergentes dans sa mise en œuvre concrète, au travers notamment de cette question : quel acteur doit être porteur, à quel niveau (territorial) pertinent et pour quel type de service ?

Thématique transmission

Eléments de consensus

- Très grande convergence sur le besoin d'un dispositif permettant de coordonner les structures compétentes en matière de transmission, comme pour l'installation. En réalité ces deux phases installation et transmission sont indissociables et beaucoup de freins (notamment montant du capital à reprendre induisant un endettement important) et de leviers (droit à l'essai et réversibilité en matière d'installation, formation...) se retrouvent dans la problématique transmission avec laquelle ils se conjuguent. C'est donc un **point d'accueil unique professionnalisé à la formation, l'installation et la transmission des métiers de l'agriculture** qu'il apparaît nécessaire d'aller.

- **Le foncier** et ses modalités de transmission et/ou d'utilisation dans la perspective de l'installation de nouveaux agriculteurs est pointé comme un enjeu majeur de politique publique en matière de transmission, ce qui renvoie notamment à des problématiques d'accès, de financement, aux solutions susceptibles d'être mises en œuvre concernant son portage (temporaire mais aussi pérenne dans le cadre du fermage) et sa rémunération. La question du rôle et du (re)positionnement des SAFER a également été régulièrement posée.

- La nécessité de la transparence au moment de la transmission est aussi mise en exergue, en ce qui concerne les éléments d'appréciation de la valeur économique réelle de l'exploitation à reprendre, mais aussi ses dimensions environnementales et les atouts ou faiblesses de l'exploitation à cet égard. Un **diagnostic « transmissibilité » enrichi** (personnel salarié, dimension environnementale, valeur économique et potentiel de développement..) devrait être créé, qui servirait autant au repreneur potentiel qu'au cédant (en aidant ce dernier à cibler ses

investissements afin de ne pas alourdir la future reprise et adapter au mieux l'outil de production aux nouveaux enjeux, l'idée étant que l'exploitation soit « repreneable » en y incluant les enjeux de transitions et en répondant aux attentes des repreneurs). Ce dispositif pourrait être conçu comme optionnel et/ou obligatoire ?

- D'autres éléments de rapprochement transparents de l'offre et de la demande sont également à revoir, dans un contexte marqué par un décalage souvent important entre les projets des nouveaux installés et les exploitations effectivement offertes à la reprise : ce qui questionne les bases de données existantes et leur utilisation voire leur enrichissement (par ex. avec le diagnostic précité), notamment au travers de la **DICAA** (Déclaration d'intention de cessation d'activité agricole) qui est souvent mal utilisée et sous exploitée. Comment rendre cette déclaration plus attractive ?

- **L'anticipation est essentielle** : réfléchir entre 5 à 10 ans avant la transmission, voire tout au long de l'exercice de l'activité agricole, est perçu comme un élément clé, à construire (sur la base notamment du diagnostic, précité).

- La **transmission des élevages** est tout particulièrement préoccupante (avec des difficultés de reprises du cheptel et des bâtiments en raison d'une offre en décalage avec la demande, des difficultés de financements, et la question de l'organisation du travail).

- Est mise en relief l'interpénétration entre les enjeux économiques de transmission (montants de reprise pour le nouvel installé) et des aspects plus personnels pour le cédant (les cédants souhaitant valoriser leur capital pour « compenser » ou « compléter » leur retraite souvent jugée faible).

- La question du **logement** est un frein dans la reprise, d'autant qu'elle implique une forte dimension humaine pour le cédant dont elle continue souvent à être le lieu d'habitation, compliquant l'installation personnelle de l'acquéreur.

- Les **sujets fiscaux** sont également substantiellement évoqués (cf. Thématique investissement ci-après).

Eléments de dissensus

- **Foncier** : s'il semble ressortir un certain consensus sur l'existence d'une réglementation nationale qui permet d'avoir un prix du foncier plus modéré en France que dans d'autres pays européens, les éléments d'échanges sur les dispositifs existants n'apparaissent pas clairement convergents, par exemple sur le fermage ou sur le fonctionnement des SAFER.

Thématique investissements

Eléments de consensus

Rappel : l'évaluation de l'investissement total annuel dans le secteur agricole français est de l'ordre de 15 milliards d'euros. La part de l'investissement financé par les banques est de l'ordre de 90%.

* En ce qui concerne **les enjeux d'investissements, ceux-ci sont à flécher vers** :

- la **transition agro-écologique** (matériels favorisant cette transition, sources alternatives d'énergie, diversification...);
- la **transition socio-économique** permettant notamment une moindre pénibilité (grâce à certains matériels ou l'externalisation de certaines prestations...) ou contribuant à la rentabilité économique de l'exploitation (par exemple permettant des économies d'intrants) ;
- la **formation et l'accompagnement à l'émergence de projets**, avec la nécessité corollaire d'une évaluation économique préalable de l'exploitation avant reprise (« diagnostic à 360° » car la valeur de reprise n'est pas toujours en phase avec la valeur économique réelle, donc il faut mettre en place des outils adaptés et que cette évaluation soit reportée sur les documents de l'installation) ;
- les **outils de portage** : du foncier (à cet égard, importance de la diversité de portages d'investissement du foncier), et du capital matériel hors foncier ; avec un point d'attention sur le fait qu'il n'y a historiquement pas eu de grande réussite des fonds d'intervention en portage de capital matériel sur l'agriculture (problème de la nécessaire rémunération des financeurs extérieurs) ;
- le financement de **l'immatériel** avec la nécessité d'accompagnement et de conseil dans la durée, mais aussi des outils d'aide à la décision (numérique...);
- les projets d'installation plutôt que d'agrandissements.

Point d'attention : **il faut en revanche éviter le surinvestissement** (en particulier dans les matériels aboutissant parfois à une surmécanisation, sujet à mettre en relation avec les leviers fiscaux mais aussi la dimension accompagnement/conseil) **et l'éclatement foncier des exploitations avec une re-destination non agricole de parcelles au moment de la reprise** (risque de diminution du potentiel productif national).

* Sur la question « **comment couvrir les besoins d'investissements** » face aux enjeux identifiés, il faut :

- mieux orienter l'investissement privé ;
- penser des **systèmes progressifs d'acquisition pour les nouveaux entrants** en réfléchissant à des dispositifs (fiscaux ou autres) ciblés et incitant à la transmission graduée des moyens de production ;
- réfléchir au **statut des entreprises** pour une approche favorisant « le collectif » : expertiser selon les formes sociétaires la possibilité d'ouverture du capital des sociétés, favoriser les installations à titre sociétaire (notamment les formes permettant d'inclure dans les associés des non-agriculteurs avec progressivité de la reprise des parts sociales, mais aussi pour une meilleure dissociation des risques entre activité économique et patrimoine personnel), encourager des nouveaux modèles alternatifs comme par exemple des modèles SCOP (les agriculteurs ne sont plus chefs d'exploitations mais salariés de la structure qu'ils co-détiennent avec leurs autres associés-salariés) ;
- **travailler par territoires et en multi-acteurs** : élargir la question des financements aux collectivités, aux potentiels nouveaux financements participatifs ;
- assurer la **qualité des garanties offertes par le projet** (garanties immatérielles, dont la qualité du plan de développement du jeune installé est un élément essentiel pour lever des fonds auprès des banques) ;

- dans tous les cas de figure, l'exploitant doit rester maître de ses décisions.

* **L'action publique** a toute sa place - relative en proportion des investissements globaux dans l'agriculture - qu'il faut savoir concentrer avec un maximum d'effet utile, en particulier sur :

- la couverture des **aléas** (idée de socialisation du risque) où nous devons encore progresser, cependant que les acteurs privés doivent se concentrer sur le financement des investissements de long terme ;

- **des instruments de garanties ayant de forts effets de levier en termes d'investissements total et permettant d'améliorer les conditions du financement ;**

- l'évolution de **la fiscalité pour favoriser la transmission** des cédants ayant fait un effort dans les conditions de reprise, en encourageant notamment les dispositifs de type « passage de relai » (incitant les futurs cédants à avoir un salarié candidat à la reprise) ou d'exonération de plus-value en cas de cession ;

- l'encouragement de **dispositifs sociaux permettant d'améliorer la qualité de vie** des agriculteurs (service de remplacement, points retraite supplémentaires si cession à un jeune avant l'âge de la retraite...);

- la couverture territoriale des vétérinaires.

Par ailleurs, il est primordial de définir un niveau d'action territoriale : il faut un cadrage national avec possibilité pour les collectivités/régions d'abonder localement en fonction des enjeux de territoire ou de filière en mettant en place des outils selon les spécificités locales (caution, garantie de paiement, prêt à taux zéro pour achat de cheptel...). Il y a **besoin d'une nouvelle structuration nationale du programme AITA** avec la possibilité pour les Régions d'ajouter des mesures.

Éléments de dissensus

L'intervention publique doit couvrir toutes les filières sans en prioriser une en particulier versus priorisation de certaines filières par OTEX selon les territoires (par ex. en fonction de la densité de l'élevage, ou en faveur des installations en AB, ou pour le maraîchage et les protéines...). En définitive, faut-il oui ou non prioriser et quoi ?



**5^{ème} réunion
du GT2 sur l'installation
et la transmission**

Travaux conduits en plénière et présentiel

11 mai 2023

Déroulé de la matinée

8h45	Accueil café des participants	45'
9h30	Introduction en <u>plénière</u> et présentation du déroulé de la matinée - salle Gambetta	15'
9h45	Intervention d'Éric COLLIN, Directeur entreprises et conseil, Chambre d'agriculture France	45'
10h30	Présentation des remontées des régions à date, puis échange avec la salle en sériant selon les 3 thèmes du GT2 : - Installation	30'
11h00	Pause	15'
11h15	Suite de la présentation des remontées des régions : - Transmission	30'
11h45	Suite de la présentation des remontées des régions : - Investissements	30'
12h15	Intervention de Anne-Lucie WACK, Directrice générale de l'Institut Agro, co-président du GT1 Suivie d'un temps d'échange	30'
12h45	Fin des travaux	

Structures participantes :



Adobe Acrobat
Document

Présentations du 11 mai :



Adobe Acrobat
Document



Adobe Acrobat
Document



Adobe Acrobat
Document



6^{ème} réunion
du GT2 sur l'installation
et la transmission

Travaux conduits en plénière et présentiel

16 mai 2023

Déroulé de l'après-midi

14h00	Accueil café	
14h30	Introduction en <u>plénière</u> et présentation du déroulé de l'après-midi – salle de presse	10'
14h40	Intervention d'Arnaud DUNAND, sous-directeur de la performance environnementale et de la valorisation des territoire, DGPE	30'
15h10	Temps d'échange	50'
16h00	Pause	15'
16h15	Poursuite du temps d'échange	60'
17h15	Conclusions de la réunion	30'
17h30	Fin des travaux	15

Structures participantes :



Adobe Acrobat
Document

Présentation du 16 mai :



Adobe Acrobat
Document



**7^{ème} réunion
du GT2 sur l'installation
et la transmission**

**Travaux conduits en plénière et présentiel –
Salle Gambetta**

23 mai 2023

Déroulé de la matinée

8h45	Accueil café des participants	45'
9h30	Introduction en plénière et présentation du déroulé de la matinée - salle Gambetta	15'
9h45	Synthèse des travaux Thématique installation	45'
10h30	Synthèse des travaux Thématique transmission	45'
11h15	Pause	15'
11h30	Synthèse des travaux Thématique investissements	45'
12h15	Fin des travaux	

Structures participantes :



Adobe Acrobat
Document

Focus sur la participation des parlementaires présents ou représentés

<i>Assemblée</i>	NOM	<i>Prénom</i>
<i>Assemblée Nationale</i>	BELLAMY	Béatrice
	BEN YOUNES	Anisse
	BENOIT	Thierry
	BOULOUX	Chantal
	BUFFET	Françoise
	CORMIER-BOULIGEON	François
	DESJONQUÈRES	Mathilde
	ESQUENENT-GOXES	Laurent
	HIGNET	Mathilde
	LAMIRAULT	Luc
	LAVERGNE	Pascal
	LECAMP	Pascal
	MAGNIER	Lise
	OTT	Hubert
	PATRIER-LEITUS	Jérémie
	PETEL	Anne-Laurence
	POTIER	Dominique
	TERLIER	Jean
	TROUVÉ	Aurélie
	TURQUOIS	Nicolas
VUIBERT	Lionel	

Tableau de recensement des contributions écrites



Adobe Acrobat
Document

Tableau général de synthèse des contributions écrites et orales



Adobe Acrobat
Document